



**IFFP**

INSTITUT FÉDÉRAL DES  
HAUTES ÉTUDES EN  
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse  
en formation professionnelle*

## **Filière d'études sanctionnée par un certificat pour les enseignantes et les enseignants autorisé-e-s à enseigner au gymnase (CMP)**

### **Descriptif de module**

du 1<sup>er</sup> août 2019

Le directeur / La directrice de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP, vu l'art. 13, al. 3 de l'Ordonnance du Conseil de l'IFFP du 22 juin 2010 relatif aux offres de formation et aux titres de l'IFFP (Ordonnance sur les études à l'IFFP), édicte le module ci-après :

#### **Module**

---

Pédagogie professionnelle pour enseignant-e-s avec autorisation à enseigner au gymnase	10 crédits ECTS
---	-----------------

---



## Légende et documents de référence

- Niveaux de module :
  - A** Advanced level course (module destiné à l'approfondissement des connaissances de base dans un domaine)
  - B** Basic level course (module destiné à l'introduction des connaissances de base dans un domaine)
  - S** Specialised level course (module destiné au développement de connaissances et d'expériences dans un domaine)
  
- Types de module :
  - C** Core course (module destiné à l'introduction des connaissances de base dans un secteur)
  - R** Related course (module de soutien pour un secteur fondamental, par exemple pour l'introduction de connaissances préliminaires ou complémentaires)
  - M** Minor Course (module optionnel ou complémentaire)
  
- Objectifs et Normes selon Plan d'études cadre (PEC) du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI du 1<sup>er</sup> février 2011 consultable sur le site internet du SEFRI
  
- Compétences et des Situations selon Profils de compétences des responsables de la formation professionnelle (IFFP, 2019), consultable sur la plateforme d'études
  
- Champs thématiques (IFFP, 2018), consultable sur la plateforme d'études.

## Module

	<b>Nom du module</b>	<b>Pédagogie professionnelle pour enseignant-e-s avec autorisation à enseigner au gymnase</b>		
<b>1</b>	<b>Niveau du module</b>	Specialised level course		
<b>2</b>	<b>Type de module</b>	Related course		
		Le module a un caractère contextuel et didactique. Il introduit les enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire avec aptitude à l'enseignement au Gymnase, à la connaissance du système de formation professionnelle avec son histoire et ses acteurs dans les 3 lieux d'apprentissage (école, entreprise, cours interentreprises). Une attention particulière est accordée aux spécificités didactiques en formation professionnelle ainsi qu'au publique cible en maturité professionnelle.		
<b>3</b>	<b>Nombre de crédits ECTS</b>	<b>10 crédits ECTS</b>		
<b>4</b>	<b>Heures de formation<sup>1</sup></b>	<b>300 heures (Total)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentiel : <b>75 h</b></li> <li>• étude individuelle : <b>90-145 h</b></li> <li>• Pratique en maturité professionnelle ou participation aux visites accompagnées de caractère réflexif dans les trois lieux de formation: <b>40-95 h</b></li> <li>• procédure de qualification : <b>40 h</b></li> </ul>		
<b>5</b>	<b>Objectifs PEC</b> <b>Normes PEC</b>  <b>Compétences</b> <b>Situations de référence</b>	<b>Objectifs :</b>  OBJ 3, OBJ 4, OBJ 5, OBJ 6, OBJ 7  <b>Normes :</b>  3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 7.1	<b>Compétences prioritaires :</b>  B, C, E, F, G, I  <b>Compétences complémentaires :</b>  A, D, M	<b>Situations de référence:</b>  B2, B8, C10, E1, E3, F1, F3, G2, G4, G7, I1, I2, I3, I4  <b>Situations de référence :</b>  A1, D1, D2, D3, M1
<b>6</b>	<b>Champs thématiques</b>	Ia, Ie, If, Ig, Ih, Ii IIa, IIe, IIg III		
<b>7</b>	<b>Procédure de qualification</b>	Deux formes d'examen choisies parmi le travail écrit, l'examen oral, l'examen écrit		
<b>8</b>	<b>Modules préliminaires exigés</b>	Diplôme reconnu pour l'enseignement au Gymnase		
<b>9</b>	<b>Remarques</b>	<b>I. Relations avec d'autres modules</b>		

<sup>1</sup> Le temps de présence et de travail individuel sont ouverts à l'apprentissage *blended*.



-

**II. Options spécifiques**

-

**III. Autre**

Pour obtenir le certificat les étudiants doivent être au bénéfice d'un stage dans l'enseignement de la maturité professionnelle ou avoir participé à l'intégralité des visites sur les trois lieux de formation planifiées ainsi qu'aux échanges réflexifs au sein de ce module ; ainsi que disposer d'une expérience en entreprise de six mois (OFPr, Art 46.1)

---